



Législature : 2011 – 2016

Année : 2014

Séance : 3

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL
DU
LUNDI 24 NOVEMBRE 2014**

1.	Appel et approbation de l'ordre du jour.....	3
2.	Assermentation des Municipaux élus.....	4
3.	Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014.....	5
4.	Courrier.....	5
5.	Communications du Bureau.....	5
6.	Préavis 07/2014 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement pour l'année 2014.....	6
7.	Préavis 06/2014 : Budget 2015.....	7
8.	Préavis 08/2014 : Demande de crédit destiné à financer les travaux d'entretien des bâtiments communaux sous la forme d'un crédit-cadre pour la période 2015-2019	12
9.	Elections statutaires	16
	9.1 Election d'un membre de la Commission de gestion.....	16
	9.2 Election d'un membre suppléant de la Commission de gestion.....	16
	9.3 Election d'un membre de la Commission des finances.....	17
	9.4 Election à la présidence de la Commission des finances.....	17
10.	Communications de la municipalité.....	18
	10.1 Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard.....	18
	10.1.1 Amicale des Savigny.....	18
	10.1.2 Horaires de l'administration communale.....	18
	10.1.3 Remerciements et vœux.....	18
	10.2 Informations données par M. Gilbert Regamey.....	21
	10.2.1 Déchetterie.....	21
	10.2.2 Route du Grenet.....	21
	10.2.3 Remerciements et voeux.....	22
	10.3 Informations données par Mme Chantal Weidmann-Yenny.....	22
	10.3.1 Association ASIJ.....	22
	10.3.2 Remerciements.....	22
	10.4 Informations données par M. Sylvaire Coquil.....	23
	10.4.1 Dicastère des pompiers, police et protection civile.....	24
	10.4.2 Remerciements.....	24
	10.5 Informations données par M. Jacques Ochs.....	24
	10.5.1 Eaux.....	24
	10.5.2 Assainissement routes de Lutry et de Tantérine.....	24
	10.5.3 Vœux.....	25
11.	Divers et propositions individuelles.....	25

Salutations

Mme la présidente ouvre la séance du Conseil en saluant :

M. le syndic, Mme et MM. les municipaux, Mmes et MM. les conseillères et conseillers, Mme la secrétaire municipale, M. le boursier communal, Mme et M. les représentants de la presse.

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

Présidence : Mme Moira Simanis

Sont excusés: M. Ralph Brühlmann
M. Patrick Cosandey
M. Stefan Giardiello
M. Denis Pittet
Mme Berthe Vaney

Arrivée tardive : M. Boris Hornemann

Est absent : M. Célien Cornut

Sont présents : 54 conseillères et conseillers

Hommage

Depuis la dernière séance, M. Pierre Félix Duvoisin a été endeuillé par la mort de sa maman. Afin de lui rendre hommage, Mme la présidente invite l'assemblée à se lever pour un instant de recueillement.

1.2 Approbation de l'ordre du jour

Dans sa séance du 8 octobre 2014, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Assermentation des Municipaux élus.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014.

4. Courrier.
5. Communications du Bureau.
6. Préavis 07/2014 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement pour l'année 2014.
7. Préavis 06/2014 : Budget 2015
8. Préavis 08/2014 : Demande de crédit destiné à financer les travaux d'entretien des bâtiments communaux sous la forme d'un crédit-cadre pour la période 2015-2019.
9. Elections statutaires en fonction des résultats des élections.
10. Communications de la Municipalité.
11. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme la présidente met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation des Municipaux élus

Deux nouveaux municipaux ont été élus lors des dernières élections afin de remplacer M. le syndic Jean-Philippe Thuillard et M. le municipal Sylvaire Coquil, démissionnaires au 31 décembre 2014.

Mme la présidente invite MM. Daniel Métraux et Louis Pipoz à venir devant l'assemblée pour prêter serment, après lecture du texte, en levant la main droite et en disant : je le promets.

Elle lit le texte d'assermentation :

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées. »

MM. Métraux et Pipoz assumeront leurs fonctions actuelles au sein du Conseil communal jusqu'au 31 décembre. Leurs remplaçants seront assermentés lors du premier Conseil 2015.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014

La discussion concernant le PV est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote. Il est adopté à avec une abstention.

Mme la présidente remercie la secrétaire pour la rédaction du PV.

4. Courrier

Mme la présidente a reçu la correspondance suivante :

- Lettre de la municipalité du 7 octobre invitant à convoquer le Conseil de ce soir.
- Copie de la lettre adressée à M. le municipal Regamey de Mme Lovis signée également par 6 personnes, datée du 13 octobre. Cette lettre de plusieurs pages critique l'organisation communale pour les déchets et propose de revenir à un système des écopoints autour de la commune. Les conseillers qui le souhaitent peuvent la consulter en fin de séance.
- Lettre de M. Pipoz du 24 novembre annonçant sa démission de membre et présidence de la commission des finances.
- Lettre de M. Métraux du 27 octobre annonçant sa démission de membre de la commission de gestion.
- Invitation du 17 octobre pour participer à la séance ordinaire du 13 novembre de l'association intercommunale de la Police qui traitait le budget 2015.
Mme la présidente y a assistée.

5. Communications du Bureau

Votations

Municipalité

Après l'élection de M. Daniel Métraux à la municipalité au premier tour, il y a eu une nouvelle votation le 19 octobre pour élire, à la majorité simple, un deuxième municipal.

M. Louis Pipoz a été élu avec 439 suffrages.

M. Albert Cusin a obtenu 287 suffrages.

Taux de participation : 32,2 %.

Election complémentaire du Syndic

Le Bureau électoral, représenté par Mme Simanis et M. Hämmerli, a constaté le 20 octobre 2014 que le nombre de candidats correspondait au nombre de sièges à pourvoir. Il a donc proclamé l'élection tacite de Mme Chantal Weidmann Yenny en qualité de syndique à partir du 1^{er} janvier 2015.

Tous les élus et candidats sont vivement félicités et applaudis par l'assemblée.

Repas du Conseil

Le traditionnel repas de fin d'année aura lieu le 5 décembre à l'Hôtel Rest. des Alpes, dès 19h.30.

Cette année, M. Célien Cornut se porte volontaire pour offrir un service Nez Rouge pour la rentrée, et ceci jusqu'au petit matin. Mme la présidente invite les participants à profiter un maximum de ce service en laissant leur voiture à la maison, surtout pour les consommateurs d'alcool.

Date du prochain Conseil

La municipalité a fixé une séance de Conseil supplémentaire le 2 février 2015.

Comptes du Conseil

Comme chaque année, les deux scrutateurs vérifieront les comptes du Conseil lors de la première séance du Bureau de l'année, soit pour 2015 le 11 février. Le décompte apparaîtra dans le procès-verbal du Bureau que tous les conseillers recevront en mars.

6. Préavis 07/2014 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement pour l'année 2014.

Le rapporteur de la commission des finances, M. Matter, est prié de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions de son rapport.

Mme la présidente remercie la commission pour son travail et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au vote.

Vote préavis 07/2014

Accepté avec deux abstentions.

7. Préavis 06/2014 : Budget 2015

Comme habituellement, Mme la présidente propose de traiter le budget chapitre par chapitre. A l'issue de cet examen, elle ouvrira une discussion générale.

Le rapport de la Commission des finances est parvenu à tous les conseillers. M. Matter, rapporteur, est prié de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions du rapport.

350

M. Peissard explique que cette rubrique comprend la gestion de deux immeubles bien distincts. Par mesure de transparence, surtout que maintenant il faut tenir compte de l'ASIJ et bientôt de l'APERO, il serait préférable dès le bouclage 2014 de prévoir la séparation entre gestion immeuble, collège et Villa des maîtres.

M. le syndic répond qu'il s'agit de la rubrique 35. Cela pose un problème de séparer le Collège de Savigny en deux rubriques, il n'y a plus de chiffres disponibles dans la comptabilité.

M. Peissard suggère de faire le calcul extracomptable.

Mme Félix ne voit pas les chiffres 44 ou 48, n'y aurait-il pas une possibilité de les utiliser ?

M. le syndic va voir ce qu'il peut faire.

Mme Weidmann Yenny approuve cette réponse.

M. le syndic intervient un peu plus tard à ce sujet, après renseignements pris auprès du boursier. C'est vrai que quelques années en arrière il n'y avait plus de possibilité de chiffres supplémentaires. Les postes 355 et le 356 étaient pris pour le Martinet et pour la villa « Le Grillon » ?

321.4355.00 – Vente de bois

M. Marc Cornut trouve impressionnant de constater une diminution de 40 % pour la vente de bois et aimerait en connaître les raisons.

M. Regamey explique que 1600 à 1800 m³ de bois ont été coupés les années précédentes. L'inspecteur forestier n'autorise plus que 1200 m³ par année. On ne peut couper et vendre le bois comme on veut, c'est géré par l'Etat.

353 – Groupe scolaire

M. Peissard a toujours entendu que le compte produit des loyers ASIJ allait être bénéficiaire. L'ASIJ prend en charge l'entier des coûts, soit les CHF 633'000. Il est également mentionné y compris l'amortissement des immeubles et les intérêts. L'immeuble est amorti aujourd'hui, mais si l'on prend les comptes 2013, on y voit un chiffre de CHF 252'000 qui aurait dû être ajouté pour faire le calcul du produit de location. Lorsque l'on voit encore apparaître au budget des investissements pour plus de CHF 1'000'000 de transformations pour le Complexe scolaire etc., il ne comprend pas comment on arrive à sortir des chiffres positifs.

Mme Weidmann Yenny répond que lors du calcul du loyer du Complexe scolaire, les charges et la vétusté étaient comprises. On a calculé un investissement de CHF 84'000 par année pour la vétusté, part qui est prise en charge par le crédit-cadre. On a aussi une marge d'amortissement qui permettra d'intégrer un montant au loyer par m², selon l'investissement de CHF 1'000'000, soit CHF 425'000 pour le Complexe scolaire, qui sera proposé dans le prochain préavis de février 2015.

Trois éléments avaient été pris en considération pour estimer le loyer, par m², du Complexe scolaire. Premièrement, les charges comprenant tout le personnel donnent un montant au m². Deuxièmement, on y ajoute la vétusté du bâtiment avec une moyenne annuelle d'investissement calculé sur 30 ans, et troisièmement, on calcule le nouvel amortissement sur l'investissement par m². Le loyer demandé à l'ASIJ se monte à CHF 125 m².

M. Peissard explique que l'amortissement est le retour financier pour les investissements futurs. Il rappelle que l'on conserve le bâtiment. Un moment donné, il faudra aussi reconstruire, transformer ou rénover. Si l'on ne prend pas le montant de l'amortissement dans le calcul, on risque des ennuis dans le futur. Tous les autres bâtiments, à part ceux de Savigny et Forel, sont dans le bilan de l'ASIJ, donc chaque franc investi dans l'ASIJ est réparti entre les communes, ce qui n'est pas le cas pour Savigny et Forel.

Mme Weidmann répond que la municipalité a quand-même pris en compte par rapport à ce volet de la vétusté un investissement amorti en relation des transformations et du maintien du bâtiment. Le bâtiment ne sera pas transformé tous les cinq ans à l'intérieur. Ce qui est proposé dans le prochain préavis était déjà prévu trois ans en arrière et le montant anticipé dans le prix au m².

45 – Elimination des déchets

M. Marc Cornut revient sur le préavis voté de CHF 4'000'000 qui précisait que CHF 3'000'000 étaient destinés à la déchetterie et CHF 1'000'000 au garage pour les bus scolaires et les véhicules pour les pompiers. Il admet qu'il n'est pas possible pour le moment de donner des chiffres précis dans les comptes. Toutefois, il se demande s'il ne devrait pas y avoir un amortissement pour la déchetterie et un autre pour le garage. Pour le moment, il ne voit qu'un chiffre de CHF 15'000 concernant imputation loyer garage.

M. le syndic répond qu'un amortissement ne peut débuter que l'année qui suit la finalisation de l'investissement. La déchetterie est bien terminée, mais il y a encore des factures impayées qui arriveront le premier trimestre 2015. La subvention arrivera également à ce moment-là. L'amortissement débutera en 2016. En ce qui concerne l'imputation du loyer garage, il s'agit du garage pour bus scolaires. Lors de l'établissement du budget, la mise à disposition de garages pour les pompiers n'était pas encore claire. Maintenant que c'est fait, un nouveau poste apparaîtra dans les comptes 2015 indiquant la part de loyer attribuée au SDIS.

525.3522.00 - Participation à l'ASIJ

M. Peissard suggère de remettre le chiffre de CHF 1'650'000 sous budget 2014. Il a disparu mais les totaux en tiennent compte.

Le montant porté au budget 2015 se monte à CHF 1'750'000, alors que selon le budget de l'ASIJ, la participation pour Savigny se monte à CHF 1'450'000. Il est un peu étonné du travail de la Cofin, qui dit avoir fait un travail de fond et vu tous les postes, et qui ne s'est pas inquiétée de la consistance de ce montant. Il regrette également que la municipalité n'intervienne pas et ne communique pas à la Cofin qu'il y a CHF 300'000 de moins que prévu. En 2014, il y avait déjà un écart de CHF 200'000. Il propose à la Cofin de faire un amendement sur la base de ces éléments. Il trouve que ce serait préférable, vis-à-vis des relations bancaires ou des conseillers, de changer le budget qui présente une perte de CHF 970'000 et de la baisser de CHF 300'000.

M. le syndic répond que le budget doit se faire très tôt dans l'année et que certains chiffres sont aléatoires, comme celui-là, ou ceux de la péréquation ou du service social. Il annonce que les conseillers auront une chance et une surprise au niveau des comptes.

M. Perreten précise que la Cofin n'a pas accès aux comptes de l'ASIJ.

M. Peissard ne conçoit pas que la Cofin mentionne qu'elle a soigneusement apprécié les différents postes du budget et qu'elle donne une telle réponse maintenant. Au vu des deux réponses précédentes, il dépose donc un amendement lui-même.

Amendement M. Peissard

Poste 525.3522.00 CHF 1'750'000

Au vu du budget ASIJ, il est porté une participation de la Commune à env. CHF 1'450'000.

L'amendement porte sur une réduction du poste 525.3522.00 de CHF 300'000 à CHF 1'450'000.

M. Perreten a bien entendu la réflexion de M. Peissard. Il y a pourtant une confusion de rôles entre les positions des différentes associations intercommunales. La Cofin n'a pas accès à ces chiffres, budget et comptes de l'ASIJ. Elle n'a que les documents que l'on veut bien lui transmettre. Il ne voit pas comment justifier un montant de CHF 1'450'00, il ne l'a vu à nulle part.

M. Peissard répond qu'il fallait demander à la municipale Mme Weidmann Yenny qui fait partie de l'ASIJ.

M. le syndic répond qu'il s'agit d'un budget, ce qui veut dire qu'il peut y avoir des modifications à la hausse ou à la baisse. Supposons que dans les comptes 2015 la facture de l'ASIJ se monte à CHF 1'650'000 ou CHF 1'600'000, est-ce que la municipalité doit présenter un crédit complémentaire ? Ces chiffres sont dépendants d'une association, il y a le même problème avec la police et la facture sociale.

Mme Weidmann ajoute que le budget à Savigny est fait très tôt, ce qui n'est pas le cas à l'ASIJ. C'est aussi la première fois qu'il y avait des comptes 2013 pour avoir un recul complet par rapport à la jonction de l'établissement de Mézières à celui de Savigny-Forel. Dès 2015, il n'y aura plus qu'une direction, ce qui changera de nouveau les données. Malheureusement, elle n'était pas présente lors de l'entretien avec la Cofin, car il y avait justement un conseil intercommunal de l'ASIJ. La prochaine fois, elle sera certainement un peu plus prompte à donner cette information.

M. Ochs ajoute un élément essentiel, à savoir que le budget de l'ASIJ qui mentionne le montant de CHF 1'450'000 n'a pas encore été voté. Les délais ne sont malheureusement pas compatibles les uns avec les autres. Aux conseillers de choisir s'ils veulent vraiment modifier ce chiffre dans le budget.

M. Peissard demande alors à Mme Weidmann Yenny si elle aurait communiqué ce chiffre à la Cofin, en cas de présence lors de la séance avec la Cofin.

Mme Weidmann Yenny répond qu'elle avait une estimation de ce chiffre, mais comme il n'était pas encore validé, il est difficile de le communiquer de manière officielle. La Cofin aurait été informée du montant estimatif.

M. le syndic rajoute pour compléter que le chiffre n'aurait pas été changé dans le budget.

M. Perreten précise que les représentants du Conseil pour l'ASIJ devront défendre leurs intérêts et minimiser les charges et retombées pour leur commune. Même si Savigny a voté un budget de CHF 1'750'000, soit CHF 300'000 plus haut que celui de l'ASIJ qui sera voté, il ne faudra pas prendre la décision de dépenser ce montant pour son fonctionnement.

Suite aux propos de M. Perreten, M. le syndic propose de voter un budget de CHF 750'000, donc CHF 1'000'000 de moins. Le budget serait ainsi magnifique, mais pas les comptes.

M. Beutler aimerait comprendre d'où sort le montant de CHF 1'750'000 ?

Mme Weidmann Yenny admet que c'est une estimation assez large et prudente. L'année passée, le montant était de CHF 1'650'000. Comme il y a eu certains travaux au mois d'août, on pouvait penser que les amortissements allaient commencer.

M. Perreten a retrouvé ses questions à la municipalité au sujet du budget dans ses notes. Point 525.3522.00 : Comment se calcule la participation à l'ASIJ ? Réponse de la municipalité : Il convient de se renseigner en regardant la préavis lors de la création de l'ASIJ.

La parole n'est plus demandée.

Vote de l'amendement M. Peissard

Refusé par 20 non

Oui 8, abstentions 16

M. Matter lit les conclusions de la commission des finances.

Discussion générale

La parole n'est pas demandée.

Mme la présidente clôt le débat, remercie la commission pour le travail effectué et passe à la votation.

Votation sur le budget 2015

Il est accepté avec 6 abstentions.

8. Préavis 08/2014 : Demande de crédit destiné à financer les travaux d'entretien des bâtiments communaux sous la forme d'un crédit-cadre pour la période 2015-2019

Le rapporteur de la commission ad hoc, M. Braguglia, est prié à venir lire les conclusions de la commission, suivi par le rapporteur de la commission des finances, M. Matter.

Mme la présidente remercie les commissions pour leur travail. Elle ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Weier intervient au sujet des travaux envisagés pour le raccordement sur le chauffage à distance de l'Ancienne gendarmerie et les travaux de rénovation de la chaufferie à mazout. Il s'étonne du montant à investir. L'installation d'une nouvelle citerne pour une maison individuelle ne devrait pas coûter plus de CHF 35'000. Il s'étonne de l'étendu des travaux prévus. C'est clair que la commune a l'obligation d'entretenir cet immeuble mais l'enjeu pour un tel investissement ne se justifie pas si l'on ne sait pas ce que l'on veut faire par la suite avec cet immeuble. Un investissement de CHF 105'000 pour un immeuble qui rapporte CHF 14'000 par année selon budget crée un trop grand déséquilibre entre rendement et investissement. Peut-être qu'une nouvelle utilisation de ce bâtiment est prévue dans le nouveau plan directeur. Combien d'argent a déjà été investi dans ce bâtiment ?

M. Coquil relativise les coûts. L'investissement pour le chauffage se monte à CHF 25'000 et les CHF 80'000 sont prévus pour les travaux extérieurs. Ce bâtiment existe depuis longtemps. Il se trouve au centre du village et fait partie du patrimoine. Depuis plusieurs années, des travaux nécessaires n'ont pas été effectués. On a seulement rénové un peu les locaux qui en avaient grand besoin, à savoir un peu de confort dans les toilettes et salles de bains qui étaient équipées de matériel très vétuste. La réparation de la toiture aurait dû être faite depuis longtemps, car l'isolation actuelle est très sommaire. La commune a l'obligation d'entretenir ses bâtiments.

Il y a le même problème à l'Agora. C'est un bâtiment où l'on a économisé de l'argent quelques années en arrière, sans vouloir investir, et il faut le faire maintenant.

M. Weier demande si c'est un bâtiment classé qu'il faut absolument maintenir. On pourrait s'imaginer de construire sur un droit de superficie avec une coopérative pour des logements subventionnés, ce qui profiterait à plus de personnes au centre du village.

M. Coquil répond qu'il a uniquement le mandat de gérer les bâtiments en commun avec la commission des bâtiments et la personne mandatée de l'extérieur, et non d'imaginer ce que l'on pourrait en faire.

M. Weier intervient justement à cause de cela. Car si l'on fait un grand investissement maintenant, c'est dans le but de garder ce bâtiment. On n'est pas obligé de faire les travaux dans l'immédiat mais réfléchir peut-être d'abord à ce que l'on veut faire dans le futur.

Mme Weidmann Yenny explique qu'il n'y a pas beaucoup de terrain autour du bâtiment, la majeure partie appartient à la cure. Si Savigny a la permission de densifier par la suite, ce bâtiment fera partie du projet d'aménagement. Dans l'immédiat, on ne peut faire grand chose. Il ne faut pas oublier qu'il y a des locataires dans la maison.

M. Marc Cornut est gêné de voter un crédit de CHF 3'000'000 sur 4 ans en n'ayant plus aucune possibilité d'intervention sur un crédit ou un autre. Il pense surtout au mode de chauffage et aux grandes discussions dans le passé sur un éventuel changement du système de chauffage à la salle de gymnastique, et aujourd'hui on va peut-être à nouveau changer une chaudière là-bas, sans pouvoir intervenir sur quoi que ce soit.

M. Ochs veut rassurer M. Cornut et cite le rapport de la commission ad hoc qui écrit : Le crédit-cadre offre plusieurs avantages : outil de gestion, de planification et de contrôle pour le maintien du patrimoine immobilier ; la flexibilité dans l'exécution des travaux ; la souplesse dans le cas de surcoûts. Il y a également une commission des bâtiments qui s'occupe effectivement des vérifications des propositions.

M. Peissard a bien lu dans le rapport de la Cofin qu'il n'y avait aucune participation financière à attendre du Canton pour la réfection de l'église. Il demande si l'association de la paroisse a été approchée pour une éventuelle participation pour la rénovation du clocher ou des vitraux.

Il rejoint les propos de M. Marc Cornut au sujet de la centrale de chauffe et les projets d'une nouvelle étude de système de chauffage à bois. Il aimerait des informations à ce sujet.

M. Ochs confirme qu'une étude est en cours qui fait partie de l'entretien des bâtiments, mais pas une étude dans le but de renouveler avec quelque chose de différent. Le Conseil avait répondu négativement au préavis de chauffage à bois il y a environ 4 ans. Maintenant, il n'est plus possible de relancer ce débat, étant donné qu'une partie du village et l'école sont alimentées au gaz, voire au mazout. Les pompes à chaleur coûteraient CHF 560'000. Donc au niveau financier, par rapport à l'investissement de CHF 110'000 pour le chauffage, la balance est vite faite. Mais le critère essentiel était que les pompes à chaleur doivent fonctionner avec des bâtiments qui ont un bilan thermique qui est bon, ce qui n'est pas le cas des bâtiments, par exemple l'église, qui sont alimentés avec ce moyen de chauffage. La pompe à chaleur ne servirait pas à grand chose s'il n'y a pas d'isolation thermique. En finalité, la solution gaz qui est préconisée dans le crédit-cadre se révèle la plus économique pour une utilisation à long terme.

M. le syndic explique que l'église est un bâtiment communal et est donc du ressort de la commune. La paroisse a assez de problèmes et tâches à gérer, sans encore être obligée de s'occuper du bâtiment. La paroisse peut participer à d'autres projets, mais pas à celui-là.

Mme Schellenbaum Sprenger intervient au sujet des travaux prévus pour le remplacement de la porte à double battants donnant accès au couloir de l'entrée de la poste par une porte automatique. Elle demande quel est l'intérêt d'avoir une porte automatique à cet endroit ?

M. Coquil répond que c'est pour une raison de sécurité. Il signale beaucoup de déprédations le lundi matin dans ce local où il y a les cases postales. Des gens ont tenté de mettre le feu, on y trouve du papier brûlé.

On va également changer l'aspect du sol en enlevant les pavés.

M. Mennet revient sur le chauffage de l'ancienne gendarmerie. La Maison de commune a été inaugurée le 5 septembre 1992 et il n'était alors pas possible de mettre le chauffage en commun avec l'ancienne gendarmerie. Le chauffage de la gendarmerie a donc été changé après, on y avait mis une chaudière neuve, qui a dû être de mauvaise qualité puisqu'il faut à nouveau la changer.

M. Coquil répond qu'il y a également un problème de conformité au niveau des citernes. Plutôt que d'engager des coûts importants pour la citerne, il a été projeté, après analyse, de ramener le chauffage à distance depuis la Maison de commune. Mais cela s'est avéré encore plus facile d'amener le chauffage depuis la jonction du rural et de l'Agora, projet qui a été retenu.

M. Weier aimerait savoir si le chauffage de l'ancienne gendarmerie est en système à basse ou haute température ?

M. Ochs répond que c'est un système de haute température.

M. Peissard explique à l'intention des nouveaux conseillers le principe du crédit-cadre qui a vu son début il y a 10 ans. Ce nouveau principe de gestion pour l'entretien des bâtiments a fait ses preuves positives. Il est important de le relever. Il y a du sérieux qui est fait. Il convient que l'esprit sous-jacent de principe perdure, à savoir qu'il ne doit impliquer aucun automatisme de dépense, bien que voté par le Conseil communal. Il faut faire confiance à la municipalité et à la commission bâtiments qui doivent envisager que ce crédit-cadre soit réévalué chaque année. Cela a été fait jusqu'à présent. Il y a des rapports de chiffres jusqu'en 2018. D'ici là, d'autres éléments seront peut-être pris en considération selon la santé financière de la commune.

La parole n'est plus demandée.

Vote préavis 08/2014

Accepté avec 3 refus et 2 abstentions.

9. Elections statutaires

Etant donné que les travaux de la commission de gestion et de la commission des finances démarrent bien avant la fin de l'année et que la prochaine opportunité d'élire les nouveaux membres de ces commissions ne se présentera plus avant le mois de février 2015, Mme la présidente propose d'élire les remplaçants de MM. Métraux et Pipoz, élus à la municipalité, ce soir.

9.1. Election d'un membre de la Commission de gestion

La commission est composée de 7 membres et de 2 suppléants.

Sont déjà élus :

M.	Albert Cusin
M.	Brian Hick
M.	Stéphane Kay
M.	Jean-Claude Rochat
M.	Nikola Tomic
M.	Thierry Verreyt

Mme Ballif présente M. Pascal Beaujouan.
Mme Félix présente Mme Jeanette Carr Klappert

Comme il y a 2 candidats pour 1 poste, l'élection se fait à bulletin secret.

Bulletins délivrés	:	54
Bulletins rentrés	:	54
Bulletins blancs	:	1
Bulletin nul	:	1
Bulletins valables	:	53
Majorité absolue	:	27

Est élu : M. Beaujouan avec 32 voix
Mme Carr Klappert obtient 19 voix

9.2. Election d'un membre suppléant de la Commission de gestion

M. Beaujouan passant de suppléant à membre de la commission de gestion, il est nécessaire de le remplacer. Comme il n'y a pas de volontaire dans l'assemblée, M. Robert Ballif est prêt à assumer cette fonction.

Il est élu tacitement.

9.3. Election d'un membre de la Commission des finances

La commission est composée de 7 membres.

Sont déjà élus :

- M. Philippe Berthoud
- Mme Nicole Félix
- M. Philippe Grandgirard
- M. Philippe Matter
- M. Alain Perreten
- Mme Mary-Lou Wider

Mme Ballif présente M. Roland Stehlin

M. Perreten présente M. Diego Braguglia

Comme il y a 2 candidats pour 1 poste, l'élection se fait à bulletin secret.

Bulletins délivrés	:	54
Bulletins rentrés	:	54
Bulletins blancs	:	1
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	54
Majorité absolue	:	28

Est élu : M. Stehlin avec 30 voix.

M. Braguglia obtient 23 voix.

9.4. Election à la présidence de la Commission des finances

Notre règlement du Conseil définit que le Conseil communal désigne le président de la Cofin.

M. Perreten présente Mme Nicole Félix

Mme Ballif présente M. Philippe Bertoud

Comme il y a 2 candidats pour 1 poste, l'élection se fait à bulletin secret.

Bulletins délivrés	:	54
Bulletins rentrés	:	54
Bulletins blancs	:	1
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	54
Majorité absolue	:	28

Est élu : M. Berthoud avec 37 voix.

Mme Félix obtient 16 voix.

Mme la présidente passe la parole à M. le syndic qui peut faire part, pour la dernière fois, de ses communications après sa longue carrière au sein de la législature.

10. Communications de la Municipalité

10.1 Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard

M. le syndic remercie l'assemblée pour l'adoption du budget et des crédits complémentaires 2014. Il remercie pour la confiance témoignée et assure les conseillers que la municipalité met tout en oeuvre pour travailler dans l'intérêt de la commune. Il félicite également les nouveaux élus, notamment à la commission des finances et à sa présidence, ainsi qu'à la commission de gestion.

10.1.1 Amicale des Savigny

Le congrès 2015 se déroulera à Savigny-en-Sancerre qui se trouve au centre de la France dans la région de Sancerre, soit à 500 kilomètres d'ici. Le déplacement se fera du jeudi 14 mai au dimanche 17 mai. Un tous-ménages sera envoyé en début d'année prochaine avec les informations de base nécessaires. Le délégué M. Jean-Claude Rochat et lui-même se réjouissent de prendre note de nombreuses inscriptions et sont à disposition pour fournir tous les renseignements complémentaires.

10.1.2 Horaires de l'administration communale

Les bureaux seront fermés dès le mercredi 24 décembre et rouvriront le lundi 5 janvier. Comme d'habitude, les jours non fériés seront pris soit sur les vacances ou les heures supplémentaires. Les services de piquet seront assurés.

10.1.3 Remerciements et voeux

Pour conclure cette année, il adresse ses remerciements à Mmes les présidentes Simanis et Libal pour la bonne collaboration et les excellents contacts entretenus tout au long de l'année. Il remercie également tous les membres du Bureau, et la secrétaire pour tout le travail effectué, particulièrement pour la rédaction des procès-verbaux, sans oublier l'huissier qui œuvre toujours avec la bonne humeur. Il associe également à ses remerciements Mesdames et Messieurs les conseillers, les membres des commissions ad hoc, et particulièrement celles de gestion et des finances. Il cite également les membres des conseils intercommunaux qui méritent d'être remerciés particulièrement et surtout pour les encourager à participer activement à leurs séances. Cela a été relevé par la commission des finances, qui mentionnait dans son rapport sur les crédits complémentaires et les comptes, qu'il était très important de siéger avec la plus grande attention dans les conseils intercommunaux. Il pense particulièrement à

l'association de sécurité Est-lausannois ou à l'ASIJ. Ceci est d'autant plus important que ces associations régionales, selon la Cofin, éloignent les conseillers d'une certaine réalité financière. Il remercie encore une fois les conseillers pour les discussions et dialogues de manière constructive qu'il espère aussi pour les prochaines années, afin qu'il soit prépondérant uniquement l'intérêt de la commune et de ses citoyens. Comme on arrive à la fin de l'année, il saisit cette occasion pour mentionner également les collaboratrices et collaborateurs de la commune pour l'excellent travail fourni en 2014. Cela dit, il lui reste à prendre congé des conseillers, même s'il participe encore au souper du 5 décembre, auquel il n'a pas prévu de prendre la parole.

« Ce n'est pas sans un petit pincement au cœur que je le fais, après tant d'années passées à l'exécutif. En fait, pour moi, il y a déjà quelques mois que cela a débuté : j'assiste à une dernière séance, une dernière assemblée générale, et ce soir le dernier Conseil communal. Une chose est certaine, le temps a passé vite, même très vite. Durant toutes ces années, j'ai pu remarquer beaucoup de changements dans la société et nos concitoyens n'échappent pas à la règle. Il y a le respect envers les autorités, la police, les gens, les bâtiments qui existe de moins en moins. Cela va du simple signal de l'interdiction de circuler ou de parquer qui ne sont pas respectés jusqu'aux nombreuses déprédations ou incivilités que l'on peut régulièrement constater sur les bâtiments. Les demandes des citoyens sont également en hausse, beaucoup veulent tout, tout de suite. Du côté des finances, et ce n'est pas négligeable, c'est le transfert des charges du canton vers les communes. Nous avons souvent eu l'occasion d'en parler, soit lors du préavis du budget ou des comptes, les charges qui ont pris l'ascenseur. La facture sociale, la péréquation intercommunale, la réforme policière, la fondation pour l'accueil de jour des enfants, la fondation pour l'enseignement de la musique, pour ne citer que ces quelques exemples. Malgré ces aspects négatifs, je dois vous dire que j'ai eu énormément de plaisir d'occuper pendant ces 25 années le poste de premier magistrat de la commune. Peut-être avec un seul regret, c'est qu'au moment de mon départ la situation s'est sensiblement aggravée et que le budget 2015 n'est pas des meilleurs, comme vous avez pu le constater. Seule une poursuite de notre rigueur financière et le développement de la commune de constructions, donc de contribuables, pour accueillir de nouveaux habitants ou des nouvelles PME pour créer des emplois sur place ce qui pourra permettre aux recettes fiscales d'augmenter, permettra de redonner quelques couleurs aux comptes. Dans mon bureau j'avais accroché au mur, dans la nouvelle Maison de commune inaugurée en 1991, une lithographie qui m'avait été offerte lors de ma première élection et qui cite un extrait de la déclaration au congrès des Etats-Unis d'Amérique en 1860 du président Abraham Lincoln. Ses propos m'ont souvent inspiré et je vais juste les partager avec vous maintenant :

« Vous ne pouvez pas créer la prospérité en décourageant l'épargne. Donnez la force aux faibles en affaiblissant le fort, aider le salarié en raillant son employeur, favoriser la fraternité humaine en encourageant la lutte des classes, aider les pauvres en créant des riches, éviter les ennuis en

dépensant plus que vous ne gagnez, former le caractère et la volonté en décourageant l'initiative et l'indépendance. Aidez continuellement les hommes en faisant pour eux ce qu'ils pourraient faire eux-mêmes. »

Si l'une ou l'autre de ces déclarations ne sont plus forcément d'actualité, je suis convaincu que la majorité de ces propos de ce qu'il ne faut pas faire restent valables.

Pour poursuivre sur une note plus gaie ou anecdotique, il m'est revenu à l'esprit quelques petites choses intéressantes. Cela a été le cas de plusieurs municipaux juste après leur entrée en fonction. Il faut poser des modifications aux distributeurs de papier de toilette ou d'essuie-mains dans les bâtiments communaux en argumentant chaque fois que le fournisseur en place était trop cher, ce qui n'était pas faux, mais à force de changer et que la boucle est bouclée, on risque d'arriver à nouveau au fournisseur initial.

Ensuite, dans les propos de mes collègues, il y a des petits mots qui viennent comme cela, des fois plus que régulièrement : voilà, hein, euh. Et pour terminer : voilà où on en est. Je me souviens également d'un ancien municipal (mais c'est beaucoup plus vieux), qui disait d'une manière très récurrente : de ce fait là. Je crois que les seuls qui peuvent s'en souvenir sont les conseillers Marc Cornut, André Mennet, avant son mandat de municipal, ou encore Alain Perreten du temps qu'il était boursier communal. Si vous ne savez pas de qui il s'agit, je vous dirai cela plus tard. Mes collègues actuels pourront me dire plus tard s'ils ont repéré la personne.

Dans la rubrique souvenirs, j'en garde quelques-uns quelque peu contestés, c'est sur le deuxième référendum que la commune a connu, c'était celui sur l'arrêté d'imposition. En effet, ce processus a été une expérience difficile à certains moments de la campagne de votation en raison de l'agressivité de quelques personnes vis-à-vis de cette hausse d'impôt. Mais en fait, personne n'en est mort.

Ce soir, c'est également la toute dernière ligne droite du mandat de municipal de Sylvaire Coquil. Mandat que je qualifierai de trop court, 3 ans et demi, mais c'est son choix. Je lui souhaite tout de bon pour la suite de sa vie professionnelle et personnelle. Donc à partir du 1^{er} janvier prochain, l'équipe municipale complétée va prendre ses fonctions. J'ai le très grand plaisir de souhaiter à notre nouvelle syndique Mme Chantal Weidmann Yenny, première dame à la municipalité, autant de plaisir que j'en ai eu et évidemment le moins de problèmes possibles, tout ça pendant de très nombreuses années. Merci également à Chantal pour ses 5 années déjà passées à la municipalité. Les défis que tu as levés ont été de taille, si l'on pense à l'organisation scolaire pour ne citer que cet exemple.

Bien sûr associé à ces vœux nos deux nouveaux municipaux, MM. Daniel Métraux et Louis Pipoz. Je les félicite tous pour leur brillante élection qui aurait même pu se terminer plus tôt si l'on avait économisé le second tour. Je remercie sincèrement également MM. Gilbert Regamey et Jacques Ochs pour leur travail et la réussite des derniers projets. Ce n'était pas toujours facile. La création d'une déchetterie, par exemple, ne s'improvise pas comme ça et pour cela, Gilbert, tu mérites notre reconnaissance. Une municipalité ne fonctionne pas sans l'apport de tous les collaborateurs de la commune. Mais dans cette liste de quelques 30 noms, 2 personnes sont particulièrement importantes dans l'organisation communale.

D'abord Mme Isabelle Sahli, secrétaire municipale, qui, sans elle, rien ne va droit. Je lui adresse tous mes remerciements pour sa vigueur dans les rédactions, que ce soit la correspondance ou les préavis de la municipalité, et toutes les autres tâches qu'elle exécute avec grande compétence et pour bientôt 15 ans de bonne et franche collaboration.

Ensuite M. Bertrand Pasche, boursier communal, notre gardien du temple financier, pour ses capacités et la bonne tenue de la comptabilité communale depuis bientôt 10 ans.

A tous nos collaborateurs, comme à vous tous ici présents, conseillers communaux, et aussi les représentants de la presse, je vous souhaite une bonne continuation, beaucoup de plaisir et de satisfaction dans vos tâches respectives, dans le respect mutuel et en prenant bien soin de ne pas déborder sur celle de votre voisin et surtout en pensant au bien de la commune.

Ceci m'amène à une dernière citation que j'ai trouvée chez Antoine de Saint Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible ». C'est sur ces quelques mots que je termine, Mme la présidente et Mmes et MM. les conseillers, et je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année en vous adressant à vos proches également mes meilleurs vœux de santé et de succès pour 2015. »

10.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

10.2.1 Déchetterie

2014 était une année importante qui a vu la fin de la construction et l'inauguration de la déchetterie. Elle répond à l'attente de tous les concitoyens permettant à chacun de trier au mieux ses déchets. Les comptes définitifs pourront être donnés au début de l'année prochaine. Il y a eu aussi l'entrée en vigueur de la taxe au sac qui s'est bien déroulée grâce à la rigueur de chacun. Il n'y a plus de sacs noirs dans les poubelles.

10.2.2 Route du Grenet

Les travaux se sont bien déroulés et le trottoir et l'éclairage sont terminés. L'enrobé sur la route est posé. Il reste à poser le tapis final, prévu pour l'été 2015. La route a été réouverte début décembre.

Il remercie toutes les personnes qui ont aidé à la réalisation de ce chantier : l'entreprise JPF, ainsi que la collaboration avec le service de l'Etat pour la surveillance du chantier et les bureaux techniques avec M. Vaccarello. Il remercie également tous les riverains qui ont supporté les inconvénients des travaux tout au long de cet été.

10.2.3 Remerciements et voeux

Il remercie toute l'équipe du Service de la voirie pour leur dévouement tout le long de l'année. Il remercie également Jean-Philippe pour les bonnes relations durant ces années où ils ont travaillé ensemble et pour sa confiance. Pour finir, il adresse au personnel communal, aux conseillers ainsi qu'à leurs familles les meilleurs voeux de santé pour 2015.

10.3 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

10.3.1 Association ASIJ

Lors du Conseil intercommunal du 29 octobre dernier, les préavis suivants ont été acceptés :

- Une demande de crédit d'étude pour l'avant-projet d'une infrastructure scolaire et d'une UAPE à Servion, y compris le dossier de mise à l'enquête, pour un montant de CHF 139'000.
- Une demande de crédit d'étude pour l'avant-projet d'une bibliothèque et d'un réfectoire au Collège du Raffort à Mézières, dossier de mise à l'enquête compris, pour un montant de CHF 84'000.
- Une demande de crédit pour les prestations d'un bureau d'aide à Maître d'ouvrage (BAMO), pour un montant de CHF 95'000.

Concernant l'établissement scolaire de Savigny-Forel, il changera de nom à partir de janvier prochain et sa nouvelle dénomination sera l'établissement primaire et secondaire du Jorat sous réserve de la validation de la Conseillère d'Etat, Mme Anne-Catherine Lyon.

Monsieur Morier-Genoud, directeur de l'actuel établissement de Mézières et environs gèrera à partir du 1^{er} janvier cette nouvelle entité, en collaboration avec M. Dottrens pour le site de Savigny-Forel jusqu'à son départ à la retraite à la fin de cette année scolaire.

Mme Rattin, secrétaire à l'administration scolaire, termine son mandat à la fin de cette année pour continuer son activité au sein de l'établissement primaire de Pully. Mme Weidmann Yenny la remercie vivement pour toutes ces années de collaboration et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

10.3.2 Remerciements

Elle souhaite également remercier les chauffeurs des transports scolaires qui quotidiennement amènent avec bienveillance les enfants à bon port quelles que soient les conditions météo.

Elle remercie de même les deux précieuses bibliothécaires qui ont à cœur de partager leur passion de la lecture. Elles sont toujours à l'affût de solutions et d'événements qui oeuvrent dans l'intérêt de nos lecteurs qu'ils soient adultes ou enfants.

Ses remerciements vont également à M. Vaccarello, collaborateur du service technique. Les séances hebdomadaires concernant la police des constructions sont de véritables échanges et sa présence lors de la construction de la déchetterie et des réalisations de travaux publics a été très précieuse cette année.

Un grand merci à son collègue Sylvaire pour ces trois années de collaboration. Elle lui souhaite le meilleur accomplissement de ses objectifs dans sa vie professionnelle et personnelle.

Et pour terminer, un merci tout particulier à notre syndic. Au-delà de ses compétences professionnelles, ce sont surtout ses qualités humaines qu'elle souhaite saluer. Ces cinq années passées ensemble lui ont permis d'apprécier un collègue intègre et sincère. Qui a su lui faire confiance dans l'instruction de ses dossiers même si au départ ils pouvaient avoir des divergences sur le fond. Ces années lui ont également permis d'apprécier un ami avec ses traits d'humour et sa gentillesse. *« Tout ce temps que tu as consacré à cette commune, tout ce temps tu l'as bien sûr donné volontiers, mais en même temps, pendant toutes ces dernières années, beaucoup de ce temps a été volé à ta vie privée. Alors profite bien de cette nouvelle destinée avec ton épouse Béatrice, tes enfants et petits-enfants. Il nous reste à te souhaiter une excellente deuxième vie. »*

Une deuxième vie qui s'ouvre aussi pour ses futurs collègues Daniel Métraux et Louis Pipoz qu'elle félicite vivement pour leur élection. Elle se réjouit de collaborer avec eux. Merci également à Mme Ballif, MM. Cornut et Cusin de s'être mesuré au suffrage. C'est une belle preuve d'engagement.

Engagement de la part des membres du Conseil communal que l'on peut également relever et remercier. Tout au long de cette année, ils ont répondu présents que cela soit dans les commissions permanentes, les commissions ad hoc et les conseils des associations intercommunales. Que cette collaboration perdure dans l'intérêt de la commune.

Il lui reste à souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année aux conseillers et à leurs familles.

Et avec 2015, ne dites pas que vous rajoutez une année à votre vie, mais cherchez plutôt à rajouter de la vie à cette année.

10.4 Informations données par M. Sylvaire Coquil

M. Coquil remercie les conseillers d'avoir accepté le préavis du crédit-cadre. Il aimerait associer à ses remerciements le municipal Jacques Ochs, président de la commission bâtiments, qui lui a donné un bon coup de main pour préparer ce préavis, et surtout le mandataire de MGM Philippe Grandgirard, sans qui on ne pourrait rien faire. Son métier de base n'est ni architecte, ni ingénieur.

10.4.1 Dicastère des pompiers, police et protection civile

Ces dicastères lui ont échappé un peu à cause des fusions qui se réalisent. Auparavant, les pompiers de Savigny avaient des réunions régulières dans nos locaux, ils s'occupaient des parcages. Maintenant, c'est fini. Tout est basé soit à Forel ou à Cully, et on ne parle des pompiers plus qu'à travers de la commission consultative, dont il fait partie en tant que municipal.

La police a aussi pris une tournure différente depuis 2 ans. Elle fonctionne très bien et le dialogue est possible. Ainsi, il a pu obtenir une police de proximité à Savigny, ce qui lui paraît indispensable.

La protection civile est sur le même chemin. Une régionalisation est en voie. Le travail de municipal a complètement changé dans ces secteurs-là.

10.4.2 Remerciements

Il aimerait remercier tous les concierges avec lesquels il a travaillé, spécialement M. Lazic. Il formule ses meilleurs vœux de réussite, une longue et fructueuse carrière aux deux futurs municipaux MM. Métraux et Pipoz et des bonnes fêtes à tous les conseillers et il aura plaisir à les revoir.

10.5 Informations données par M. Jacques Ochs

M. Ochs remercie également pour l'acceptation du crédit-cadre qui va être très utile les 5 prochaines années.

Il remercie également M. le syndic d'avoir cadré les nouveaux municipaux à leur arrivée dans la nouvelle fonction, c'est vrai qu'il est plus pratique ainsi de suivre un certain chemin. Il y a également un petit mot qui revient systématiquement chez lui quand on demande quelque chose : tu as le budget ?

10.5.1 Eaux

Cette année était à nouveau bonne pour l'eau. Comme le budget se calcule sur la moyenne des cinq dernières années, donc l'année prochaine il va diminuer. C'était une année de transition pour le service des eaux. M. Richard a pris sa retraite à fin février. M. Schaer a pris ses fonctions et tout s'est déroulé normalement. Il remercie MM. Schaer et Cordey, qui sont épaulés en cas de nécessité par le Service de voirie.

10.5.2 Assainissement routes de Lutry et de Tantérine

Le travail sur le préavis concernant l'assainissement des routes de Lutry et de Tantérine avance bien. Le préavis sera présenté aux conseillers au début de l'année prochaine, afin de faire les travaux au cours de l'été 2015.

10.5.3 Voeux

Il remercie tous les conseillers pour l'excellente entente durant toute l'année et souhaite à tous de bonnes fêtes et qu'ils soient heureux.

11. Divers et propositions individuelles

Mme Ballif trouve que puisque l'on a remercié les nouveaux municipaux élus et la nouvelle syndique, les conseillers pourraient une dernière fois et officiellement applaudir les deux municipaux et syndic qui arrêtent leur mandat au 31 décembre.

La parole n'est plus demandée et Mme la présidente clôt la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 22h.55.

La présidente

M. Simanis

M. Simanis



La secrétaire

A.M. Guignard

A.M. Guignard